

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS1096

présenté par

M. Ceccoli, Mme Corneloup, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Bony, Mme Sylvie Bonnet et
M. Cordier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
